



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°597) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A L'ASSOCIATION LEOP'ART, A TITRE PAYANT **DÉCISION N° AU-19-326**
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les jeudis du 12 septembre 2019 au 4 juin 2020 (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis 14, 21 et 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 23 et 30 novembre, 14 et 21 décembre 2019, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 8 et 29 février, 14, 21 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai, 20 et 27 juin et 4 juillet 2020 de 14 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 3 120 TTC (trois mille cent vingt euros), afin d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les jeudis du 12 septembre 2019 au 4 juin 2020 (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis 14, 21 et 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 23 et 30 novembre, 14 et 21 décembre 2019, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 8 et 29 février, 14, 21 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai, 20 et 27 juin et 4 juillet 2020 de 14 h à 17 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190910-lmc1H6617H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2019
Date de Publication : 10/09/2019